

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez des dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Matheiu

GAZETTE DE LIÈGE.

ESPAGNE.

Cadix, le 24 mai. — Il est arrivé des bâtimens de la Havane le 18 mai : ils apportent des nouvelles du 2 avril. On y a publié la loi martiale dans la crainte d'un mouvement et d'un débarquement des indépendans.

— Avant-hier est entrée dans notre port la frégate de la marine royale française la *Médée*, venant de Toulon. Ce bâtiment remettra incessamment en mer pour porter au capitaine-général de la Havane des dépêches du gouvernement espagnol, qui sont attendues d'un moment à l'autre.

Madrid, le 3 juin. — La fête donnée à Aranjuez à l'occasion de la fête du roi, a été remarquable, par la profusion avec laquelle, dans ce tems de misère, on a distribué des dignités et des bénéfices. Le roi a reçu dans cette solennité de nombreuses adresses dans lesquelles on félicite surtout S. M. d'avoir maintenu et renforcé le pouvoir absolu. On remarque dans une de ces serviles pétitions la phrase suivante : *La masse de la race humaine naquit pour être gouvernée : le sublime emploi de la conduire a été confié par la Providence à une classe privilégiée à laquelle elle a accordé une prééminence absolue dans la société.*

— Le projet du nouveau surintendant de police, de créer un corps de 6000 gendarmes, a reçu la sanction du roi.

— Le corps d'officiers de la garde royale ne se compose presque plus maintenant que de très jeunes gens, les anciens officiers ayant presque tous été réformés. Le roi causant dernièrement avec M. Castanos, lui demanda : « Eh bien, comment trouves-tu ma garde ? » Ce vieux guerrier ne put s'empêcher de répondre : Sire, je la trouve bien exposée à être ravagée par la petite vérole. »

— On sait que le mandement de l'archevêque de Tarragone sur le rétablissement de l'inquisition dans son diocèse, avait été envoyée par le roi au conseil de Castille pour qu'il donnât son avis à ce sujet. Le conseil répondit qu'il pensait que l'évêque devait être exilé. *Que penses-tu de cet avis ?* demanda le roi à M. Calomarde. — Sire, répondit le ministre, il me semble bien sévère. Et non pas à moi, répondit le roi, il me paraît au contraire d'une grande modération : car il a été dicté par Villela, qui, n'ayant aucune religion, verrait encore avec plus de plaisir pendre un évêque que Chaperon (le président de la commission militaire) un *negro*.

POLOGNE.

Varsovie, le 20 mai. — Dans la première séance de la diète M. de Mostowski, ministre de l'intérieur, a fait un exposé des opérations, qui avaient été entreprises et achevées depuis la fin de la deuxième diète. Les journaux allemands ne donnent que des extraits de cet exposé ; on y lit ce qui suit :

Les revenus des ordres religieux supprimés, qui montent à un million 126,553 florins polonais ont été appliqués à l'extinction des dettes de ces établissemens. Les intérêts pour les établissemens d'instruction ont été, pendant les quatre ans ci-dessus, de 9 florins polonais, et il en a été perçu 895,734 des étudiants. Cette dernière somme a été employée aux appointemens des maîtres, à l'acquisition de livres de mathématiques et d'instrumens de physique, ainsi que de quelques objets nécessaires pour un cabinet d'histoire naturelle.

L'observatoire est terminé. L'appareil et les instrumens sont de Bichenbach. A côté de l'université on a établi un jardin botanique, qu'on peut regarder comme un des plus remarquables de l'Europe, par sa situation et sa collection de plantes, qui s'élève déjà au nombre de 10,000 espèces. La bibliothèque de l'université contient déjà 150,000 volumes, parmi lesquels il y a des ouvrages aussi rares que précieux. Le cabinet zoologique compte 25,000 objets, et la collection d'estampes en a près de 100,000. L'université a une imprimerie et un établissement de lithographie. L'institut des sourds-muets a reçu de nouveaux fonds pour douze élèves de plus.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 juin. — Le *Freeman's journal* publie les propositions suivantes adoptées à la réunion des pairs protestans, qui a eu lieu le 23 mai chez le duc de Buckingham.

1° Pendant que nous applaudissons aux mesures adoptées par le parlement dans le but d'améliorer l'état de l'Irlande, et d'augmenter sa prospérité, nous ne pouvons que reconnaître que les intentions de la législature n'auront leur plein effet qu'autant que nos co-sujets seront relevés de leurs incapacités civiles ; que l'accroissement des richesses et des connaissances des catholiques en donnant plus de développement à leur habileté à exercer les droits civils, augmente également le désir de les obtenir, et aggrave ainsi le mécontentement de ceux qui en sont privés.

2° Que l'égalité civile de toutes les classes du peuple ne pourrait exposer à un danger quelconque ni la constitution, qui ne

peut être mieux protégée qu'en donnant à tous le même intérêt à la soutenir, ni la foi protestante qui tire sa sécurité de la vérité évidente de ses doctrines et du zèle pieux de son clergé, ni les dîmes qui, comme toute autre espèce de propriété, sont maintenues par la loi.

3° Que sans égalité civile on ne peut espérer que la tranquillité soit stable en Irlande, ou qu'il y ait cette parfaite union nationale qui seule manque à la grandeur de l'empire, et qui seule peut le préserver pour toujours de toute agression hostile.

4° Qu'il est urgent de faire un acte de justice dans un tems de prospérité ; de conférer des droits qui seront reçus avec reconnaissance, et qu'il serait dangereux de refuser d'adopter pendant la paix ce que la guerre et le cours inévitable des événemens doit évidemment nous forcer d'adopter.

5° Que nous soussignés, pairs protestans, possédant des biens en Irlande, recommandons avec empressement à nos co-sujets catholiques la fermeté, la modération et l'union ; nous les engageons à se reposer sur nous, comme étant les amis d'une cause juste, et sur le bon sens de leurs co-sujets protestans pour le recouvrement de leurs droits.

Ces propositions étaient faites par le marquis de Londonderry ; elles ont été adoptées à l'unanimité.

— On annonce que vendredi dernier, aussitôt que le duc d'York, frère du roi, eût mis pied à terre aux courses d'Ascot, un officier du shérif saisit le cheval de S. A. R. et celui de son domestique, en exécution d'un jugement pour dettes. Le *Morning-Chronicle*, en annonçant ce fait d'après d'autres journaux, dit : « On nous l'avait communiqué, mais nous n'avions pas cru devoir faire usage de cette communication, pensant que le public n'avait rien à démêler avec les affaires privées d'aucun individu quelconque. »

— La grande réunion des catholiques d'Irlande était fixée pour le 8.

La société patriotique de Blanckardstown a assisté au dîner annuel le 7 de ce mois. Le but de cette société est d'entretenir des écoles où l'on reçoit gratuitement comme externes les enfans de toutes les religions.

M. O'Connell, qui présidait ce dîner, a proposé un toast au roi :

Que sa vie soit longue et sa santé bonne, a-t-il dit ; si le royalisme consiste à désirer que la vie du souverain soit longue, il est assurément indispensable que les catholiques désirent une longue vie à ce monarque qui, avant de parvenir au trône, n'a point fait la convention avec lui-même, de ne pas reconnaître les droits de six millions de ses sujets.

Ce toast a été reçu avec de grands applaudissemens.

M. O'Connell a proposé ensuite comme toast « à notre malheureux pays. »

L'Irlande, dit-il, a supporté l'oppression britannique pendant six cent cinquante ans, et le ministère britannique paraît disposé à faire renaitre toutes ces anciennes injustices.

M. O'Connell a proposé un troisième toast :

Au duc de Sussex, le fils du feu roi, le frère du roi actuel, et l'oncle, il faut l'espérer, de celui qui succédera au roi qui règne aujourd'hui.

Ce toast, où il exprime le désir que le duc d'York ne parvienne jamais au trône, a été accueilli par les plus grands applaudissemens.

— Le *Gibraltar-Chronicle*, du 19 avril, annonce diverses prises espagnoles faites par des corsaires colombiens, dans le détroit de Gibraltar.

— Le gouvernement mexicain a reconnu qu'il lui est impossible de chasser la garnison espagnole du fort inaccessible de St.-Jean d'Ulloa, tant que les bâtimens de la Havane continuent de lui apporter des vivres. De là est venue l'idée de chercher à enlever l'île de Cuba elle-même, avec l'importante place de la Havane, qui domine l'entrée du golfe Mexique.

On dit que Bolivar, ou plutôt le gouvernement de Colombie, a offert de coopérer à délivrer l'île de Cuba du joug espagnol par l'envoi d'une escadre et d'une armée, mais les Colombiens exigent que Cuba forme une république indépendante de celle du Mexique. Tel est aussi l'intérêt des Etats-Unis. Peut être l'Angleterre a-t-elle aussi des vues sur cette belle et importante île, peuplée de 120,000 blancs, 600,000 esclaves et 200,000 hommes libres de couleur, et qui, dans le monde commercial, remplace aujourd'hui Saint-Domingue. Ces divergences d'intérêt offrent encore à un gouvernement sage et habile quelque chance de maintenir une ombre d'autorité espagnole dans l'île ; mais si la *Camarilla* de Madrid y envoie quelque fou ou quelque tyran, l'année ne se passera pas sans que le pavillon de l'indépendance flotte sur les remparts de la Havane.

— Il est arrivé des journaux de Lisbonne jusqu'au 29 du mois dernier. Ils annoncent le départ de sir Charles Stuart pour le Brésil.

— Un Anglais a calculé que trois cents hommes ne pourraient porter la dette d'Angleterre en billets de banque de dix livres st. dont cinq cent douze font une livre. En supposant que la dette ne fût que de sept cent vingt-six millions de liv. st., elle pèserait cent quarante-deux mille six cent cinquante livres, qui, distribués entre trois cents hommes, feraient quatre cent soixante-seize liv. pour chacun (poids d'Angleterre.)

— On croit que le parlement sera prorogé dans la première semaine de juillet.

— Ce soir, la *chambre des communes* a délibéré en comité sur une loi tendante à prévenir la fraude et sur le droit des employés de douane pour visiter des particuliers. On paraissait, pour le moment, ne pas pouvoir devenir d'accord sur ce point, et il fut résolu de reprendre cette délibération lundi prochain.

M. le ministre Huskisson a donné à la chambre connaissance d'un projet à proposer pour l'importation du bled du Canada, pendant un terme de deux ans, et pour donner suite à la mesure déjà approuvée par la chambre, relativement à la mise en consommation des bleds déposés dans les magasins depuis 4 ans.

FRANCE.

Paris, le 12 juin. — La clôture des chambres a eu lieu aujourd'hui dans la forme accoutumée par une ordonnance du roi, datée de ce jour.

— Hier le roi, le dauphin et la dauphine se sont rendus à la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour y entendre la messe. S. M. a été reçue à la principale porte par M. le curé à la tête de son clergé. Le roi a suivi ensuite la procession; les rues qu'elle a traversées étaient bordées par un haie formée de gardes nationales et de la garde royale.

— Le roi s'est rendu samedi dernier au théâtre français, où l'on jouait la *Clytemnestre* de M. Soumet. Après la représentation de cette tragédie où Talma a été tellement sublime que, malgré l'usage et le respect, il a plusieurs fois arraché les applaudissemens des spectateurs qui n'ont pu se rendre maîtres de leur enthousiasme; le roi a fait appeler, pour le complimenter, ce grand tragédien, S. M. lui a dit : M. Talma, avez-vous vu Lekain? — Jamais, sire. — Je l'ai vu, moi, a répliqué le roi, et je vous trouve supérieur à lui.

— M. le duc de Northumberland doit donner, avant son départ, un dîner de cinquante couverts; le service sera tout entier en vermeil.

— On ouvrira demain lundi 13 juin, une école d'enseignement mutuel, sous les auspices et l'inspection des deux consistoires protestans de Paris, avec l'autorisation de l'université et du conseil d'instruction primaire.

— Les journaux anglais annoncent qu'il a été offert à madame Pasta 2000 guinées pour chanter exclusivement au théâtre du roi pendant le reste de la saison; mais que l'engagement qu'elle a contracté à Paris ne lui a pas permis d'accepter cette offre avantageuse.

— On mande de Bordeaux, le 8 juin :

« Avant-hier, un feu de cheminée, rue de la Croix-Blanche, fit craindre pour un moment la continuation du terrible fléau qui ravageait encore le quartier St Michel, et hier matin le feu se manifesta encore presque au même instant, rue de la Salpêtrière, et chez un boulanger de la rue du Palais-Galien; les secours du voisinage suffirent pour l'éteindre sur chaque point, et ces trois événemens n'eurent pas de suite.

— On écrit de Bayonne, le 6 juin :

« D'après des lettres de Burgos, le courrier venant en France a été arrêté dans les environs de cette ville; on l'a complètement dévalisé, et ce n'est que par grâce qu'on lui a laissé ses dépêches. Toutes les voitures qui, dans la même journée, allaient et venaient de Madrid, ont éprouvé le même sort.

» L'épouse de l'ambassadeur de Prusse à Madrid est partie de notre ville pour Madrid. Elle témoigne une répugnance extrême pour ce voyage et une grande inquiétude sur les dangers qui l'attendent en route. »

— Le 29 mai à l'occasion du sacre du roi, on a lancé à Toulon un vaisseau qui portera le nom de *la ville de Marseille*.

— L'empereur d'Autriche a été reçu par le roi de Sardaigne avec les plus grands témoignages d'amitié. Ces deux souverains passent souvent des heures entières ensemble. (*Etoile.*)

— Notre correspondant de Milan nous écrit que le prince de Metternich et les ministres des diverses cours d'Italie continuent d'avoir des conférences dans lesquelles M. Gents tient toujours la plume. On s'attend sous peu à une publication importante. (*Journal de Paris.*)

Cours de la bourse du 13 juin. Cours au comptant. 5 p. cent cons 101 50 c.; 3 p. cent, 74 fr. 80 c.; Emprunt royal d'Espagne, 57 1/4; 16^e série. Act de la banque, 2100. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 101 fr. 65 c., à 3 heures 101 fr. 65 c. Trois pour cent 74 7/8.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Livourne, le 30 mai. — Les nouvelles officielles publiées, Hydra le 8 mai, arrivées à Malte le 19 sur un bâtiment grec, parties de Malte le 24 et reçues à Livourne le 29, confirment les succès des armes helléniques dans les batailles livrées devant Navarin.

Beaucoup d'Européens, au service d'Ibrahim-pacha, ont péri dans cette sanglante journée. Son secrétaire et son médecin, tous deux Européens, voyant la position désespérée du pacha et de ses troupes, se sont livrés aux Grecs. Les troupes égyptiennes sont réduites à l'état le plus déplorable et des troupes grecques arrivent de tous les côtés pour achever leur défaite.

La flotte grecque composée de cent voiles, en comptant les brûlots, s'est divisée en trois escadres. La première est allée au

devant de la flotte de Constantinople, composée de deux grosses frégates, six corvettes et 32 bâtimens de moindre grandeur, qui est entre Ténédos et Mitylène. Cette division a surpris 21 bâtimens russes et autrichiens, chargés de provisions, qui se dirigeaient sur différens points, Négrepont, Patras et Lépante, pour les approvisionner. Tous ont été pris et conduits le 24 avril à Napoli de Romanie.

La seconde escadre est allée bloquer, à Suda, la flotte égyptienne composée de quatre-vingt-dix voiles, cinquante bâtimens de guerre et quarante de transport. Quatre fois elle a essayé de sortir, le 17, le 21, le 28 et le 29 avril; mais elle a toujours été forcée de rentrer. Dans ces différentes attaques, un brick de guerre turc a été brûlé par les Grecs; une frégate a eu sa mâture brûlée, et la plus grande partie de l'équipage effrayée, s'étant jetée à la mer, a été prise.

La troisième escadre était destinée à aller chercher et à transporter à Missolonghi les troupes de Tine qui sont en Morée, et devait ensuite croiser devant les côtes de la Grèce occidentale.

Un corps de troupes ennemies, commandé par le fameux Ibrahim-Pacha ou Mustafa-Bey, qui essayait de pénétrer de la partie occidentale en Livadie, a été battu, le 22 et 24 avril, par Gouras qui l'a repoussé jusqu'à Zeituni, et a fait beaucoup de prisonniers.

L'union la plus complète règne dans toute la Grèce: une commission de huit membres vient d'être chargée de présenter au gouvernement, dans l'espace de huit jours, un plan d'organisation pour un corps de dix à douze mille hommes de troupes régulières.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 16 JUIN.

L'arrêté royal portant un nouveau règlement sur l'organisation des états provinciaux, contient pour ceux de la Flandre occidentale, entre autres dispositions, les suivantes: Les membres élus pour 6 années se renouvelleront par tiers, tous les 2 ans; la première sortie aura lieu en 1829; l'âge requis pour être électeur, est de 25 ans. Les états s'assemblent, au moins une fois l'année. Le collège des états députés sera composé de 7 membres à nommer par l'assemblée dans les trois ordres; savoir un de l'ordre équestre, deux de l'ordre des villes, et trois de l'ordre des campagnes; et un septième à élire parmi les trois ordres: les membres des états députés jouissent d'un traitement fixe de 1500 fl. Un arrêté transitoire réglera ultérieurement tout ce qui a rapport au transfert du personnel actuellement existant, sur le pied du nouveau règlement; en tout cas les membres actuels restent en place pour le tems fixé par l'ancien règlement.

— L'on assure qu'il a été présenté au roi de France un plan d'établissement de colonies d'indigènes, d'après le mode adopté par notre gouvernement.

— La cour d'assises de la Flandre occidentale a condamné le 11 de ce mois, le nommé J. B. Van Tieghem, notaire à Peteghem, âgé de 72 ans, à six années de réclusion, à la marque, à cent florins d'amende, et à rester pendant toute sa vie sous la surveillance de la haute police. Cet individu a été convaincu d'avoir fait sciemment usage d'un acte entaché de faux et d'avoir également soustrait ou falsifié deux autres actes dont il avait le dépôt en sa qualité de notaire.

— A propos du très noble et très éclairé envoyé tunisien Sidi Mahmoud à l'imprimerie royale, et des attentions délicates dont il a été l'objet (voyez notre n^o d'hier), *Le Courrier français* fait les réflexions suivantes:

« Certes, on ne dira pas que le zèle qui rend nos faiseurs de religion si intolérans envers leurs compatriotes, s'étende jusque sur les mahométans; il vaut mieux à leurs yeux être Turc que philosophe. On ne dira pas non plus que l'orgueil national nous porte à nous attribuer sur les étrangers une supériorité désobligeante; loin de là, nous savons faire abnégation de nous-mêmes avec une humilité vraiment chrétienne, lorsque nous avons affaire à des barbares. Sidi Mahmoud pourra se vanter d'avoir été délié par un bel esprit chrétien: *source de tout bien, clé de tout bonheur*, on ne dirait pas mieux pour le père éternel. Il faut espérer que les Tunisiens seront contents de nous: *Nous prions le Dieu très haut de permettre que la concorde et l'amitié tiennent toujours unis les peuples du bey de Tunis et ceux de Charles X.* Comme il est flatteur et honorable pour les peuples de Charles X de se trouver placés sur la même ligne que les peuples du bey de Tunis; que cette assimilation est glorieuse pour le nom français! *L'Observateur autrichien*, cet ami, ce prôneur, cet admirateur passionné des Turcs, va trouver que notre *Moniteur* empiète sur son domaine.

Au reste si nous faisons des vœux si touchans pour le maintien de notre union avec Tunis, c'est dans un but utile, c'est dans l'intérêt des sciences. On demandera peut-être quelle est la science dans le monde à laquelle nos relations avec Tunis feront faire des progrès, belle demande: c'est la science du gouvernement. Tunis est le foyer de lumières d'où nous arriveront les saines théories, les véritables doctrines sur l'art de gouverner les hommes par les procédés les plus simples; on peut être sûr que les jésuites ne lanceront pas d'anathèmes contre les lumières qui nous arriveront de ce côté là.

— Nous sommes étonnés de trouver dans le *Journal des débats* cette assertion étrange:

« C'est un hommage rendu à la dignité royale que de se régler sur ses exemples. »

Adoptez de telles opinions, et sous un roi dévot, l'hypocrisie deviendra à la mode; sous un autre Louis XV, la corruption passera de la cour à la ville, et sous un nouveau Napoléon, la manie de guerroyer s'emparera de toute la France.

Quand Auguste buvait la Pologne était ivre.

CIRCULAIRE DE M. LE VICAIRE-GÉNÉRAL BARRETT, CONTRE LES MISSIONNAIRES.

Depuis qu'une administration réprochée par l'opinion générale s'est établie sur la France, on y a vu chaque jour le fanatisme, fidèle à l'appel du pouvoir, reprendre une consistance plus redoutable. Il est aujourd'hui une armée permanente et envahissante, dont le centre est à Paris, les ailes dans les départemens et la tête aux frontières. Quelques éclairés imprudens ont osé pénétrer en Belgique, impatiens sans doute de troubler l'harmonie qu'y maintient entre les diverses communions religieuses l'exécution loyale de la constitution. Tout belge, ami de la paix publique, a dû applaudir à la mesure prise par le gouvernement, pour repousser de notre territoire ces artisans de désordre et de scandale, aussi dangereux pour la liberté que funestes aux vrais intérêts de la religion.

Ce n'est pas seulement entre les administrations politiques des deux pays que le contraste est frappant. Tandis qu'en France des membres éminens du clergé effraient les citoyens tranquilles par des actes qui respirent la plus affligeante intolérance; que dans une foule de diocèses, les missions sont puissamment encouragées par les évêques, nous avons sous les yeux une circulaire de M. Barrett, qui est le digne complément de la sage mesure du gouvernement à l'égard de ces missionnaires, qui ont naguères tenté de s'acclimater parmi nous. Ainsi la marche des ultramontains, si menaçante chez nos voisins, a trouvé en Belgique une barrière insurmontable dans l'alliance de l'autorité politique et de l'administration religieuse. Nous sommes heureux, en examinant pour la première fois les actes du clergé catholique de notre pays, de n'avoir que des éloges à donner; nous sommes heureux de voir un de ses membres les plus influens qualifier de *loups rapaces* ces hommes renouvelés d'Escobard et de Sanchez, et proclamer, dans cette énergique profession de foi, les salutaires principes de l'illustre et pieux archevêque de Cambrai et de l'éloquent et véarable auteur du *Petit-Carême*.

Ce n'est pas toute-fois que les tentatives qu'on vient de réprimer eussent pu inspirer des inquiétudes bien sérieuses. Loin de nous l'idée de croire que les habitans et les magistrats, religieux mais éclairés, de nos provinces eussent prêté leur adhésion à ces vaines parades, ignobles parodies du culte évangélique! il faudrait, par exemple, avoir perdu le sens pour admettre un seul instant qu'il fût possible de renouveler en Belgique le spectacle dégradant que viennent de donner en France les membres d'une cour royale, qui n'ont pas rougi de prostituer leur surnom devant le drapeau jésuitique. La vertueuse indignation de ceux d'Amiens et de Nancy, voilà les sentimens qui animeraient nos magistrats, à l'aspect de toute proposition tendante à les mettre en contact avec de pareilles jongleries.

Voici la circulaire de M. le vicaire-général, adressée à tous les membres du clergé soumis à sa juridiction. Nous y joignons la traduction littérale.

VENERABILI CLERO, SALUTEM IN DOMINO.

Cum ad notitiam nostram venerit, reverendi domini, viros indigenas, vel extraneos clanculum in quasdam hujus regni provincias irrepsisse sub nomine missionariorum ficto sanè, cum nullam eos a potestate legitima ac competente ad munia sacra in provinciis Belgicis obeunda jurisdictionem seu missionem obtinuisse dignoscatur; præmonendos vos ducimus, charissimi fratres, ut a similibus non quidem avitæ religionis, sed potius schismatis præconibus tam per catholicæ ecclesiæ canones, quam per sagacissimi nostri regis decreta planè rejectis, caveatis, inhibentes, ne ullam ipsius functionem sacram sive ordinis, sive jurisdictionis in vestris respectivè ecclesiis implere sinatis sub poenâ quidem suspensionis ipso facto incurrendæ juxta mandatum piæ memoriæ Georgii Ludovici Episcopi ac Principis Leodiensis die 19 Julii 1725.

Attendite a falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces. Matth., Cap. VII, 15.

Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliundè, ille fur est et latro. Joann., Cap. X, 1.

Datum Leodii, hæc 28 Maii 1825.

J. A. BARRETT, Vic. gen.

J. A. LAINÉ, Secret.

Traduction.

Comme il est venu à notre connaissance que des hommes, étrangers ou indigènes, se sont clandestinement glissés dans quelques provinces du royaume, sous le faux nom de missionnaires, et qu'on ait la moindre connaissance qu'ils aient obtenu du pouvoir légitime et compétent l'autorisation ou la mission de remplir les devoirs sacrés, nous avons cru devoir vous engager, chers frères, à vous prémunir contre ces hommes, propagateurs du schisme bien plus que de notre antique religion, et qui sont réprochés tout-à-la-fois par les canons de l'église catholique et par les arrêtés de notre auguste monarque; défendant que vous ne laissiez remplir aucune fonction sacrée, soit d'ordre, soit de juridiction, dans vos églises respectives, sous peine de suspension, encourue de plein droit, conformément au mandement du 20 juillet 1725 de George Louis, évêque et prince de Liège, de la présente mémoire.

Défendez-vous de ces faux prophètes, qui viennent à vous sous la forme de brebis, et qui intérieurement sont des LOUPS RAPACES. Matth., Chap. VII, 15.

Celui-là qui n'entre pas dans le bercail par la porte, mais qui descend d'ailleurs, EST UN VOLEUR ET UN BRIGAND! Jean, Ch. X, 1.

Donné à Liège, le 28 mai 1825.

J. A. BARRETT, Vic. gén.

J. A. LAINÉ, Secrét.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le *Mercure* du 19^e siècle publie une épître adressée à Casimir Delavigne. Cette épître, remplie de beaux vers inspirés par des sentimens généreux, nous paraît digne de celui à qui elle est adressée. L'auteur, dès son début, félicite le jeune poète de n'avoir pas, à l'exemple de tant d'autres, prostitué son talent à louer le pouvoir du jour, et de ne l'avoir consacré qu'à célébrer ce qui seul mérite de l'être, l'amour de la liberté et de la patrie.

Lorsque j'ai parcouru les annales des âges,
J'ai vu presque toujours le poète flatteur
De son divin génie abaisser la hauteur.
Le chantre de Roland sur une race obscure
Répandit de ses vers la brillante imposture;
Virgile au fourbe Oclave osa livrer les dieux;
Horace le chanta dans la langue des dieux;
Ovide, qu'il jeta dans la terre étrangère,
Encensait, en pleurant, l'auteur de sa misère;
De la stoïque main, qui sut peindre Caton,
Lucain laissa tomber l'éloge de Néron!
Boileau de la louange épuisa l'hyperbole;
Racine, l'œil fixé sur sa royale idole,
Dans la cour de Louis, courtisan rebuté,
D'un regard de son roi mourut déshérité;
Et, parfois s'oubliant, la muse de Voltaire,
Égara chez les grands son hommage adultère.
Salut! toi qui du haut des célestes sommets,
A la faveur des cours ne descendis jamais,
Qui, toujours respectant ton sacré caractère,
N'as pas vendu ta gloire aux grandeurs de la terre,
Et ne profanes pas, au pied de leur autel,
Pour des honneurs d'un jour un talent immortel.

Nous ne savons pas pourquoi l'auteur va prendre ses exemples chez les morts pour citer des poètes adulateurs. Les vivans certes ne lui auraient pas manqué, mais il devait se borner, et la liste en eût été longue. Après avoir fait l'éloge des diverses productions de Delavigne, il termine son épître par l'engager à continuer de suivre la route glorieuse qu'il s'est tracée.

Garde à la liberté ton culte et ton hommage;
A son généreux nom fais battre encore nos cœurs.
Les titres, il est vrai, les fastueux honneurs
Ne couronneront pas ta chère indépendance;
Mais tu conserveras la faveur de la France,
Et tes livres accens instruiront l'univers.
Poursuis, à la vertu vouant tes nobles veilles,
Du luth messénien répète les merveilles;
Pauvre, foule à tes pieds le bienfait corrupteur,
Que l'orgueil insensé vend au talent flatteur.

« Donnons à l'ordre politique de souffrir patiemment les rois indignes; de céler leurs vices, d'aider de notre recommandation leurs actions indifférentes pendant que leur autorité a besoin de notre appui: mais notre commerce fini, ce n'est pas une raison de refuser à la justice et à notre liberté l'expression de nos vrais sentimens. » *Essais de Montaigne*, livre 1, chap. 3. Telle est l'épigramme mise en tête d'un ouvrage que vient de publier M. le comte de Roederer, sous le titre de *Louis XII et François Ier*, ou Mémoire pour servir à une nouvelle histoire de leur règne. Dans cet ouvrage, M. le comte Roederer veut laver l'injure faite à la mémoire de Louis XII par les écrivains infidèles qui lui ont dérobé des traits honorables pour en orner le règne de François Ier. Les vertus éminentes et solides de Louis XII, dit-il, ont été trop long-tems regardées d'un œil dédaigneux, et l'éloge et l'admiration ont été prostitués sans retour à François Ier pour quelques qualités futiles; il veut rétablir ce point de l'histoire: il peint le premier comme un roi citoyen, et le second comme un ennemi de la liberté et des mœurs qu'il veut déposséder du lustre que lui a donné la flatteuse: Cet ouvrage est adressé aux hommes droits qui cherchent la vérité et qui se sentent le courage de la dire.

A quoi donc a songé M. Paoli Chagny? Il ne connaît pas sans doute la *mollia fandi tempora* pour publier dans les circonstances actuelles un poème héroïque en 24 chants, intitulé la *Napoléonade*, contenant l'histoire exacte et impartiale de la vie militaire et politique de Napoléon. Il est à craindre que ce poème en forme d'histoire ne soit qu'une longue gazette rimée.

La publication des *mémoires relatifs à la révolution* se continue avec autant d'activité que de succès. Les éditeurs viennent de faire paraître les *Mémoires inédits du marquis d'Argenson*. Ministre des affaires étrangères sous Louis XV, il présente ce règne sous son véritable jour. Il est curieux de voir un ministre révéler les mystères de cette cour, en raconter les piquantes anecdotes, et en dévoiler les scandaleuses mesures.

On a trouvé le moyen d'utiliser la toile d'araignée. Un paysan de Teschen, dans la Haute-Silésie, après avoir consacré plus de vingt années de sa vie à des expériences sur le faible tissu que produit ce sale insecte, est parvenu, non sans peine, à former une espèce de drap extrêmement soyeux, solide, et susceptible de recevoir la teinture de toutes sortes de couleurs. Cette étoffe a été soumise à l'examen de la société d'agriculture et d'industrie de Berlin, qui a décerné à son auteur une médaille d'encouragement.

L'essai de tisser des fils d'araignée n'est pas nouveau; mais il ne peut être employé pour cela que le fil ou soie de l'araignée des jardins. Valmont Bomare cite un Languedocien, M. Bon, qui était parvenu à faire fabriquer avec cette soie une paire de bas et de mitaines d'une belle couleur grise naturelle, et ces ouvrages étaient presque aussi beaux et aussi forts que ceux faits avec la soie ordinaire. Il faut 90 fils de cette soie pour faire un fil égal en force à celui du ver à soie.

M. Tarlier, libraire à Bruxelles, vient d'acheter pour 2,400 francs le manuscrit de la tragédie d'*Olaüs* de M. Smits.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 14 juin.

EFFETS PUBLICS. — Les cours sont les mêmes; ils ont fait meilleure contenance qu'hier.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est traité à 178 p. 070 de perte; il ne s'est rien traité en Londres court; le papier à deux mois s'est placé à 3973; le Paris court a été offert à 47 378; le papier à terme est rare; le Francfort court s'est fait à 35 5716; le papier à six semaines a été recherché à 35 374; le Hambourg n'a pas été demandé.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 200 balles de café Laguyra, qui furent payées de 39 172 à 40 174 cents, et un petit lot de Brésil à 37 374 cents.

76 Caisses sucre Havane blond ont été vendues fl. 24 374 en entrepôt. Il y a eu ce matin une vente publique de cuirs: on a payé les brésiliens de 47 172 à 50 cents; les Buenos-Ayres de 36 à 60 cents suivant qualité; et les avariés de 40 à 56 cents.

Arrivages. — Du 10 au 14 juin.

Le brick national *Aventure*, cap. Poods, ven. de la Havane, chargé de café et de sucre.

Le brick anglais *City Genua*, cap. Crawford, venant de St. Domingue, ch. de café et sucre.

Départ. — Du 14 juin.

Le sloop anglais *Mary*, cap. Beach, all. à Hull, ch. de lin.

Le brick américain *Niger*, cap. Luce, all. à Stockholm, sur lest.

Le trois-mâts américain *Hector*, cap. Flucat, ven. de la Havane, et destiné pour Anvers, chargé de sucre, est arrivé à Flessingue, où il a été mis en quarantaine.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 12 juin.

Dette act., 59 172 60 39 11716. Dette différée, 1 178, 1 3716, 1 11764.
Bill. de chance, 29 173 30 171. Synd. d'amort., 99 374, 100, 99 99 778.
Rentes remb., 88 172 89 174 89. Lots d°, 93 95. Act. soc. de comm. 103 174 374, 916.

MARCHANDISES. — *Froment*. Il y avait hier quelque demande pour le rouge lourd, probablement pour compte étranger, ce qui a fait monter son prix; les qualités de Pologne et autres sont peu à vendre et les prix en sont fermes. On a vendu: le roux pâle de Pologne, du poids de 126 l., fl. 212 par parties; d° de 126 l., fl. 215 pour la consommation; le vieux de Rostock, de 130 l., fl. 185; d° du Rhin, de 129 l., fl. 180; d° nouveau de 128, fl. 165; le bon nouveau de Bovenland, de 127 l., fl. 163; et le nouveau de Frise, de 122 l., fl. 118.

Seigle. — Les prix se soutiennent, et il se traite de bonnes affaires qui se bornent pour la plupart aux qualités vieilles: le vieux de la Poméranie sur grenier, de 122 l., fut payé fl. 105; d° nouveau sur navire, de 121 l., fl. 100; celui de Prusse, de 118 l., fl. 100, le tout par partie. Pour la consommation, le nouveau d'Overysse, 123 l., s'est fait à fl. 102. On a offert fl. 102 pour du bon nouveau de Prusse, de 119 l., mais on tenait à fl. 104.

Orge. — Il y en a peu sur place; celle d'hiver de la Frise, de 105 l., fut tenue fl. 90.

Avoine. — Sans affaires. les détenteurs demandent fl. 52 pour la bonne fourrage du poids de 74, mais il n'y a des acheteurs qu'à fl. 50.

Blé sarrasin. — L'article a subi une baisse considérable: celui du Brabant, de 118 l., fut payé fl. 96 au comptant, et celui du Holstein, du même poids, fl. 90.

Colza. — Les prix se soutiennent; celui de Zélande a valu fl. 210.

Huiles. — Celle de navette, livrable de suite, se paie fl. 28 172; pour mai, fl. 30; pour septembre, fl. 30 174, 31 et 30 374; pour octobre, fl. 31 et 31 172; pour novembre, fl. 31 172, 32 et 31 374.

L'ADMINISTRATEUR des domaines, eaux et forêts du 5^{me} ressort, prévient le public, qu'en vertu de l'approbation de la commission permanente du syndicat d'amortissement à Amsterdam, du 29 mars 1825, il sera procédé, par voies de soumissions cachetées, et ensuite au rabais, devant monsieur le commissaire du district de Liège, le lundi 20 juin 1825, à dix heures du matin, à l'adjudication des ouvrages à effectuer aux abordages du passage d'eau de Sovré, près de Visé.

Les soumissions, sur papier timbré, devront être remises dans les formes prescrites par l'article 2 du cahier des charges et conditions, au bureau de Monsieur le commissaire du district, la veille du jour fixé pour l'adjudication, avant l'heure de sa fermeture, dûment cachetées, avec indication des offres en monnaie des Pays-Bas, à défaut de quoi il pourra ne pas y être pris égard.

Le cahier des charges et le devis des ouvrages à faire sont déposés au bureau de Monsieur le commissaire du district, où il pourra en être pris communication, ainsi qu'au bureau de l'administration des domaines, eaux et forêts à Liège, et chez les receveurs des domaines à Herstal et à Visé.

A Liège, le 3 juin 1825.

L'administrateur des domaines, eaux et forêts du 5^{me} ressort ;
Ferdinand DEL MARMOL.

VILLE DE LIÈGE.

Les Bourgmestre et Echevins, invitent les habitants des maisons dont les numéros sont effacés, à les faire rétablir avant la fin de ce mois, tels qu'ils étaient et dans la même couleur, à défaut ils le seront à leurs frais par les soins des commissaires de police lors de leur tournée pour le recensement à domicile de la population.

A l'Hôtel-de-Ville, le 14 juin 1825.

Les bourgmestre et échevins, sur le rapport fait à leur collège, que les remblais ordonnés sur Avroy sont maintenant insuffisants; qu'en conséquence il convient de faire transporter les décombres, etc., provenant de démolitions, en amont du Pont-d'Ile, où s'exécute un canal couvert, arrêtent:

Les conducteurs de tombereaux chargés de décombres, etc., les verseront au lieu désigné ci-dessus, à partir de lundi prochain 20 juin courant. Tout dépôt ailleurs est interdit.

Les entrepreneurs de constructions de bâtiments et autres faisant transporter des décombres, sont tenus de donner aux charretiers les ordres nécessaires à l'exécution du présent.

A l'Hôtel-de-Ville, le 14 juin 1825.

Le Bourgmestre, Chevalier de MELOTTE-D'ENVOZ.

TEMPÉRATURE DU 16 JUIN.

A 9 h. du mat., 18 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 23 172 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 15 juin.

Naissances: 3 garçons, 3 filles.

Décès: 1 garçon, 1 fille, 3 hommes, 1 femme; savoir:

Jean Forir, âgé de 69 ans, ci-devant mécanicien, Quai d'Avroy, n. 833, époux de Marie Joassin.

Germain Ramet, âgé de 63 ans, cuisinier, rue de la Cloche, n. 292, époux d'Elisabeth Fauconnier.

Melchior Hubert, âgé de 62 ans, journalier, à la Boverie, n. 12, époux de Marie Hubert.

Marie-Philippine-Joseph Mairin, âgé de 83 ans, rentière, rue Tête de Bœuf, n. 668.

Mariages 2; savoir:

Gerard-Lambert Brochard, tisserand, rue Grande-Bèche, n. 238, et Anne-Marie, Lantremanche, journalière, même rue, n. 1232.

Jean-Joseph Legros, journalier, rue sur la Fontaine, n. 186, et Anne-Catherine Leguin, journalière, rue en Chatre.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lagnac, éditeur du journal MATHIEU FAËNSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 203.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Mathias Maréchal de la commune de St. Georges, district de Waremme, ne reconnaîtra aucune dette contractée par son épouse Barbe Delmotte.

() Avis. M. DUVIVIER, rue Velbruck, fera lundi 20 du présent mois, vers les quatre heures de relevée, la vente de deux parties de rayons de boutique vitrés, marchant à coulisses sur des roulettes en cuivre, ayant au bas des armoires fermant à clef, avec un très beau comptoir, lesdites boiseries sont à voir rue Féronstrée n° 822, vis-à-vis l'hôtel de l'Aigle noir, à Liège.

A. F. J. VRANCKEN, huissier, fils de feu F. G. Vrancken, huissier à la cour supérieure de justice de Liège, qui a été honoré de la confiance du commerce de cette ville, a l'honneur de prévenir MM. les banquiers, commissionnaires, agents de change, commerçans et autres, qu'il demeure toujours au domicile de feu son père, rue devant la Magdelaine, numéro 278, à Liège.

() Lundi 20 courant, vers les quatre heures de relevée, on vendra chez DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, une quantité de fleurs en pots, tels que lauriers, jasmins, myrthes et autres; deux douzaines de chaises bourrées, dans le goût le plus moderne; deux encoignures et autres meubles en acajou.

Esturgeon très frais, au Moriane, rue du Stockis.

A louer présentement une maison avec ou sans écurie. — S'adresser au n. 530, rue Agimont.

(410) A vendre, jusqu'au 19 de ce mois, à l'hôtel du grand Carf, une belle voiture allemande qui a peu servi, bien suspendue, fort légère, et propre à être conduite par un cheval, avec les harnais et accessoires.

A vendre ou à louer ensemble ou séparément, pour en jouir le 1^{er} mai 1826,

Deux maisons de fabrique, dont une avec trois chaudières, et rame; l'autre, avec presse et rame, sises rue des Rennes, n° 1439 et 1440, à Verviers. En cas d'achat, on accordera à l'acquéreur toute facilité pour le paiement. S'adresser, pour les conditions, au n° 597, rue Xhavée, audit Verviers.

A louer présentement une belle maison de commerce, rue St. Hubert, n° 602, composée d'une boutique, quatre pièces

VENTE D'HERBES.

Mercredi 22 juin 1825, à dix heures du matin, M^{me} de Goër de Herve de Hamal, fera vendre pardevant notaire, aux enchères, par portions et à crédit, 20 bonniers d'herbes croissant dans ses prés de Hamal, situés près de la route de Tongres à Liège.

(176) A louer pour mai prochain, une jolie maison d'habitation, très-propre au commerce et déjà achalandée, avec étables, 27 perches de jardin et verger, et, si on le désire, 57 perches de prairie, le tout contigu, dans un site agréable, au hameau de Pair, commune de Clavier, en Condroz. S'y adresser pour les conditions, ainsi que chez M^e PIET, avoué, rue des Carmes, n° 296, à Liège.

Le jeudi, 23 juin 1825, à trois heures de l'après-dinée, par-devant M. le juge-de-paix pour les quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Plattes pierres, il sera procédé par le ministère du notaire DELEHXY, à la vente aux enchères d'une Maison et autres bâtimens, avec un jardin, contenant 17 perches 438 palmes, y annexé, situés au petit Montegnée, commune d'Ans et Glain.

S'adresser pour prendre inspection du cahier des charges à M. le juge-de-paix, ou audit notaire, qui est dépositaire des titres de propriété.

Joli quartier garni ou non, avec remise et écurie si on le désire, et la jouissance d'un grand jardin, rue derrière Saint-Jacques, n° 493.

() P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, vient d'ouvrir un dépôt d'eau-de-vie indigène, en gros et en détail, de la fabrique de M. R. Hermans, breveté de S. M. le roi des Pays-Bas.

GILLON-NOSSANT, rue du Pont d'Ile, n° 32,

Vient de recevoir un assortiment de cote-paly, uni, rayé et ombré; barrège uni et rayé-ombré, jaconats uni et rayé, ghingance rayée-ombrée; batiste écri rayé; madras et robes nouveaux; voiles et schals en tulle bobin; pélélines en tulle blanche et en tulle noire; fichus en gaze-blonde et fichus grenadine ombré; fichus barrège et tourbillon; schals cachemire et barrège à rosas; ombrelles nouvelles, bas de soie noirs et blancs, gants; gilets nouveaux en toilinette et piqué; bas et chaussettes écri et autres, etc., etc.